Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Montpellier
direction des services départementaux de l'éducation nationale Gard

Nîmes, le 12 novembre 2018

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré

s/c

de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Division des Ressources Humaines

Affaire suivie par :
Stéphane VERDU

✆ : 04 66 62 86 54
🖷 : 04 66 67 57 41

stephane.verdu@ac-montpellier.fr

Direction des services départementaux de l'Education Nationale du Gard
58, rue Rouget-de-Lisle
30031 Nîmes cedex

Les directeurs ont à charge de diffuser la présente note à tous les professeurs des écoles et instituteurs relevant de leur école : brigadiers, ziliens, adjoints présents, en stage, en congé de quelque nature que ce soit.

Objet : Changement de département des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2019.
Réf : BO spécial n° 5 du 8 novembre 2018.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2019 est publiée au Bulletin Officiel cité en référence.

Ce B.O. est consultable sur Internet à l'adresse suivante : **http://www.education.gouv.fr/bo**

Les agents qui sollicitent une bonification au titre du handicap doivent demander un dossier à madame Corinne SERVIERE à l'adresse suivante :
corinne.serviere@ac-montpellier.fr
et le retourner dûment complété au docteur Anne NARBONI, médecin conseiller du Rectorat, **avant le 1er décembre 2018.**

J'attire votre attention sur la mise en place par le ministère d'un service téléphonique, du 12 novembre au 04 décembre 2018, au numéro suivant : 01 55 55 44 44 ; ce numéro permet aux enseignants demandant une mutation de recevoir des conseils personnalisés.

Je vous rappelle qu'**après la clôture de la période de saisie des vœux (du 15 novembre à 12 heures au 4 décembre 2018 à 18 heures), les candidats recevront sur i-prof, dans l'onglet « courrier », un document intitulé « confirmation de changement de département »**.
Ils devront l'éditer (éventuellement le compléter ou le modifier), le signer et **le retourner** (de préférence par mail), accompagné des pièces justificatives demandées, **avant le 18 décembre 2018** à monsieur Stéphane VERDU de la division des ressources humaines.

Laurent NOE